

APPEL À CANDIDATURES

**LES TROPHÉES DE L'EAU :
TROPHÉE ÉDUCATION ET SOCIÉTÉ**



**UNIVERSITÉ
CÔTE D'AZUR
FONDATION**

CONTEXTE DU TROPHÉE

Fidèle à ses valeurs fortes, la Fondation Université Côte d'Azur donne à chacun les moyens d'agir pour notre futur.

Dans ce cadre, la Fondation Université Côte d'Azur, soutenue par le Département des Alpes-Maritimes lance **des Trophées de l'Eau** en lien avec la Chaire partenariale « L'Eau dans les territoires des Alpes-Maritimes » et notamment :

- **Un Trophée Éducation et Société de 5 000€**

La Chaire partenariale « L'Eau dans les territoires des Alpes-Maritimes » fondée par Université Côte d'Azur, sa Fondation, le Département des Alpes-Maritimes et l'ensemble des intercommunalités (la Métropole Nice Côte d'Azur, la Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, la Communauté de Communes Alpes d'Azur, la Communauté de Commune des Pays des Paillons) a pour objectif de fédérer les acteurs locaux autour de la co-construction de solutions innovantes pour une gestion durable de l'eau à court, moyen et long terme. Elle est structurée autour de 3 axes :

- La ressource en eau et les milieux aquatiques,
- Les usages de la ressource,
- La gouvernance de l'eau.

OBJECTIFS DU TROPHÉE

Le Trophée Éducation et Société vise à récompenser une initiative éducative ou citoyenne portée par un projet d'étudiants ou d'une association contribuant à un développement durable du Moyen et Haut-Pays des Alpes-Maritimes par le respect de l'eau et des écosystèmes aquatiques.

Ce Trophée de l'Eau de 5 000€ a pour objectif de valoriser des projets innovants pour une gestion durable de l'eau. Le projet proposé peut concerner l'encouragement à la sobriété hydrique ou l'économie d'eau, la minimisation des impacts sur les milieux aquatiques, la gouvernance d'usages de la ressource. Le projet intègrera systématiquement une proposition d'actions concrètes pour le Moyen et Haut-Pays des Alpes-Maritimes.

Les lauréats s'engagent à utiliser la dotation pour finaliser et/ou mettre en œuvre leur projet dans le Moyen et Haut-Pays. Pour cela, ils pourront bénéficier d'un accompagnement de la part de la Fondation et de la Chaire, notamment concernant la valorisation (présentation publique et communication dans le rapport annuel, site web et réseaux sociaux de la Fondation Université Côte d'Azur et de la Chaire).

CRITÈRES DE CANDIDATURE

Trophée	Candidats éligibles
Éducation et Société	<ul style="list-style-type: none">○ Étudiant seul ou en groupe à partir du collège ayant un projet en cours de réalisation ou réalisé il y a moins de deux ans,○ Associations ayant un projet en cours de réalisation ou réalisé il y a moins de deux ans.

LOCALISATION ET THÉMATIQUES DU PROJET

Trophée	Localisation du projet	Thématiques principales
Éducation et Société	Moyen ou Haut-Pays des Alpes-Maritimes	<ul style="list-style-type: none">○ Gestion durable de l'eau○ Adaptabilité à la variabilité de la ressource en eau○ Réutilisation des eaux conventionnelles ou non conventionnelles○ Protection des milieux aquatiques○ Pratiques agricoles limitant les recours à l'irrigation

Les lauréats devront préciser l'utilisation de la récompense et expliquer en quoi celle-ci contribuera à la conception, à la réalisation ou à la finalisation de leur projet dans les territoires des Alpes-Maritimes.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La sélection des dossiers de candidatures sera faite au travers des critères de sélection suivants :

- Clarté de la démonstration,
- Rigueur scientifique et méthodologie,
- Qualité du dossier de présentation,

- Localisation du projet,
- Faisabilité technique et opérationnelle,
- Degré d'innovation
- Impact positif sur la ressource et le milieu.

Le jury sera composé de chercheurs et enseignants-chercheurs, de dirigeants d'entreprise ou représentants de cluster d'entreprises, de membres de la Fondation Université Côte d'Azur, du Département des Alpes-Maritimes, de l'IMREDD et de la coordinatrice de la Chaire.

MODALITÉS DE REMISE DU TROPHÉE

Les lauréats seront informés de la sélection courant avril 2026 pour une présentation orale de leur projet mi-avril 2026. Par la suite, ils recevront leur Trophée à l'occasion d'un évènement de remise des Trophées de l'Eau pendant lequel ils présenteront leur projet.

Le versement de la récompense se fera suite à la participation à cet événement.

DOSSIER DE CANDIDATURE A COMPLÉTER PAR LES CANDIDATS

FICHE CANDIDAT - PORTEUR DU PROJET

(Cette personne sera le contact de la candidature)

NOM DU PORTEUR DU PROJET _____

PRÉNOM DU PORTEUR DU PROJET _____

QUALITÉ _____

NOM DE L'ASSOCIATION

ADRESSE

CODE POSTAL **VILLE**

TÉLÉPHONE

COURRIEL

Liste des noms, prénoms et adresse-email des personnes participants au projet et également candidats du Trophée :

FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET (1 page)

Intitulé du projet (80 caractères)	
Acronyme du projet	
Thématiques principales	
Résumé du projet (200 mots) <i>Préciser le caractère scientifique et innovant de votre projet en lien avec les thématiques principales de l'appel à candidatures.</i>	
Impact du projet (150 mots) <i>Détaillez l'impact environnemental et socio-économique pour les territoires des Alpes-Maritimes, ainsi que les éléments soutenant la diffusion et la valorisation des résultats.</i>	
Utilisation de la récompense (100 mots max) <i>Précisez comment le Trophée permettra de finaliser la conception ou de permettre la mise en œuvre du projet dans le Moyen ou le Haut-Pays des Alpes-Maritimes.</i>	

DESCRIPTION DU PROJET (10 pages maximum)

Dans la présentation détaillée du projet, vous serez amené à formuler :

- Les objectifs du projet
- Un bref état de l'art scientifique ou technique justifiant l'intérêt du projet et son caractère innovant pour les Alpes-Maritimes
- La méthodologie de conception du projet
- Une proposition de mise en œuvre dans le Moyen et/ou le Haut-Pays des Alpes-Maritimes
- Les impacts attendus pour l'eau, les milieux aquatiques et les activités socio-économiques.

PIÈCES À FOURNIR

Livrables :

- Fiche candidat complétée
- Fiche synthétique du projet complétée
- Dossier de présentation détaillée du projet (10 pages maximum y compris les illustrations, schémas, tableaux, cartes, hors annexes)
- Présentation visuelle du projet (vidéo de 2 à 3 minutes ou 3 diapositives Powerpoint ou équivalent)
- Plan de financement du projet et de sa mise en œuvre dans les Alpes-Maritimes en précisant la contribution du Trophée.

Pièces justificatives :

- Certificat de scolarité (pour les étudiants)
- Carte d'identité des candidats
- Sont acceptés en annexe les documents techniques, recommandations, visuels ou tout autre élément jugé pertinent pour appuyer la compréhension, la qualité et la crédibilité de votre projet ou de sa mise en œuvre dans les Alpes-Maritimes.

CALENDRIER DE L'APPEL À CANDIDATURES

- Jusqu'au 22 mars 2026 (23h59) : appel à candidatures et dépôt des dossiers
- Début avril 2026 : annonce des pré-sélections
- Mi-avril : présentation orale des pré-sélectionnés
- Cérémonie de remise des Trophées à Valberg : date à confirmer
- Remise de la récompense.

Dossier à envoyer en PDF à :

projet@fondation-unica.org

Protection des données personnelles et confidentialité

Les informations et documents transmis dans le cadre du présent appel à candidatures ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées de la Fondation Université Côte d'Azur et aux membres du jury. Ils ne peuvent en aucun cas être communiqués à des tiers sans l'accord préalable et écrit du candidat.

Les données personnelles collectées dans le cadre du présent appel à candidature sont traitées conformément au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD).

Elles font l'objet d'un traitement par la Fondation Université Côte d'Azur, en sa qualité de responsable de traitement, exclusivement aux fins de l'instruction, de l'évaluation et de la sélection des dossiers par les personnes habilitées.

Les données sont conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire aux finalités du traitement et, en tout état de cause, pendant une durée maximale de cinq (5) ans à compter de la clôture de l'appel à candidatures.

Les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de leurs données personnelles, qu'ils peuvent exercer en adressant une demande à l'adresse suivante : projet@fondation-unica.org.